PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE COLONNE

Séance du 28 mai 2026 ***Convocation du 23 mai 2026***
Présents : VALLET Charles, DHIVERS Eric, CAPRON Anaïs, APPPOINTAIRE Rémy, CROTET Camille, POULET Amélie, THERAULAZ Jean-Michel, Colleen ROY, Sandra BONNOT.
Absents excusés : Claude BOISSON, Antoine PONCE.

Secrétaire de séance : Anaïs CAPRON
Pas de pouvoir,
Le quorum fixé à 6 est atteint.

Ordre du jour :
- Désignation du secrétaire de séance,
- Approbation du PV du conseil du 30.04.2026,
- Election suppléant au SIVOS,
- Subventions aux associations,
- Cartes avantages jeunes,
- Questions diverses,

➢ ADOPTION DU PROCES-VERBAL PRÉCÉDENT :

L'adoption du procès-verbal est prise à l'unanimité des présents.

➢ VOTE DES TAXES 2026.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré
Décide à l'unanimité des membres présents,
D'adopter les taux suivants pour les taxes 2026
Les taux votés sont les suivants :
- Taxe foncière bâtie (TFB) : 39.45%
- Taxe foncière non bâties (TFNB) : 25.40%
- Taxe d'habitation (TH) : 6.67%

➢ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

La Commission Communale des Impôts Directs a pour rôle d'aider l'administration fiscale à évaluer correctement certaines bases d'imposition locales. Elle intervient surtout pour :
- Donner un avis sur les valeurs locatives cadastrales (qui servent à calculer la taxe foncière et, historiquement, la taxe d'habitation).
- Examiner les changements affectant les propriétés (construction, agrandissement, démolition, etc).
- Participer à la mise à jour des fichiers fiscaux locaux.

Elle est composée du Maire, des commissaires (6 titulaires et 6 suppléants) choisi parmi les habitants de la commune. Ils sont désignés pour une durée liée au mandat.

➢ DELIBERATION POUR LA NOMINATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE

Le référent déontologue est une personne chargée d'aider les élus et parfois les agents à respecter les règles d'éthique et de déontologie dans l'exercice de leurs fonctions.
Il conseil les élus sur des situations délicates (conflits d'intérêts, cadeaux, cumul de fonctions, impartialité.
Il aide à interpréter les règles juridiques et éthiques applicables à la vie publique.
Il peut être saisi de manière confidentielle pour donner un avis neutre indépendant.
Il contribue à renforcer la transparence et la confiance dans l'action publique locale.

Il est nommé par le Département et couvre les communes membres d'EPCI.
Pour la Communauté de Commune Arbois Poligny Salins il s'agit de Monsieur HOUSER Matthieu qui est le référent.
Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

➢ DELIBERATION POUR L'ASSIETTE DES COUPES 2026

Chaque année, l'ONF proposer les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois,

Après avoir délibéré, le conseil municipal a l'unanimité des membres présents :

Publié le : 12/10/2026 08:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/82261

1) Approuve l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026, pour lesquelles l'ONF procédera à la désignation, comme suit :

Se référer à la fiche d'aide à la saisie fournie par l'ONF pour compléter les tableaux

UG	Programme	Proposition	Nouvelle proposition	Justification	Type de coupe	Surf. à Dés. (ha)	V. Total[1] (m³)
Numéro de la parcelle	Année à laquelle la coupe est prévue	Année à laquelle la coupe est proposée	Coupe non proposée et à l'état d'assiette et reportée	Raison du report ou anticipation de la coupe	Amélioration, préparation, régénération, irrégulier, sanitaire…	Surface désigner par l'ONF	Volume estimé avant martelage (tiges, houppiers, taillis)
6r	2026	2026			Régénération ensemencement	8.34 HA	580
20r	2020	2026		Volume et contrainte sylvicole	Régénération définitive	1.7 Ha	129

2) Décide des orientations de mise en marché suivantes :

Ces décisions peuvent s'appuyer sur la stratégie de commercialisation des bois en forêt publique, validée par les Communes forestières et l'ONF.

Dénomination du chantier forestier	Produits prévus[2]	Bois façonnés			Bois sur pied		
		Vente en contrat	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage	Vente en contrat **BIBE**	Vente en concurrence	Délivrance pour l'affouage
	GRUMES		**P 6r et 20r**				**6r et 20r**

Le technicien forestier territorial présentera systématiquement les résultats de martelage permettant au maire de valider ou d'ajuster certains choix de commercialisation**.** En cas d'évolution de l'état sanitaire, des besoins en affouage ou une différence importante du martelage par rapport aux prévisions, autorise le Maire à adapter la destination des produits.

➢ DELIBERATION POUR UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION FONCIERE

Suite à l'éboulement du chemin de l'Association Foncière le long de la Grozonne.
L'Association Foncière est dans l'obligation de renforcer une anse d'érosion, les travaux de mise en place d'un peigne + remblaiement, le montant total du devis s'élève à 28 281.80€ HT soit 33 938.16€ TTC.
Monsieur le Président de l'AF sollicite la commune pour une demande de subvention exceptionnelle à hauteur de 10 000€.
Monsieur le Maire propose 2 versements de 5 000€, 1 premier versement quand les travaux seront réalisés et un 2ème versement quand les travaux d'élagages de la rivière seront terminés.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité de verser une subvention exceptionnelle à l'Association Foncière de Colonne d'un montant de 10 000€ en deux fois.

➢ QUESTIONS DIVERSES

COMMISSION DE CONTROLE DE LA LISTE ELECTORALE

Dans chaque commune, il existe une commission de contrôle dont la composition diffère selon le nombre d'habitants. Les membres de la commission de contrôle sont désignés par arrêté préfectoral. Dans les communes de moins de 1000 habitants, la commission de contrôle est composée de trois membres :

- Un conseiller municipal de la commune pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission de contrôle. A défaut de volontaires, le plus jeune conseiller municipal est désigné d'office membre de la commission de contrôle ;

Publié le : 12/10/2026 08:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/82261

- Un délégué de l'administration désigné par le représentant de l'Etat,
- Un délégué désigné pour le président du tribunal de grande instance.

Pour la Commune de Colonne les membres de la commission électorale sont :

- Rémy APPOINTAIRE,
- Amélie POULET,
- Alain LEVEQUE.

REFERENTS DES COMMISSIONS

Finances : Charles VALLET
Bâtiment : Claude BOISSON
Animation / Fleurissement : Amélie POULET
Bois : Jean-Michel THERAULAZ.

COMMISSION FINANCES

Réunion avec Monsieur VISI du SIDEC pour le budget, 2 dates sont proposées le 5 ou le 11 mai à 13h00.
Tableau financier du clocher.

COMMISSION BATIMENT/VOIRIE/SALLE DES FETES

Présentation des études SIDEC à l'ensemble des conseillers + distribution des flyers dans les boites aux lettres,
Bornage de Monsieur DUMONT Romain : La Commune ne peut pas vendre le morceau de parcelle qui lui appartient pour l'euro symbolique. La commune doit prendre un géomètre pour créer la parcelle puis la vendre suivant estimation conforme au domaine.
La commune va demander la réalisation d'un devis pour savoir le coût d'un géomètre puis ensuite revoir avec Monsieur DUMONT pour l'informer du prix et voir s'il donne suite.
Citerne incendie : la commune a reçu un courrier du CPIE pour la réserve de l'étang français, la zone est en Natura 2000, il faut demander une dérogation au CPIE en expliquant l'obligation de la citerne.
Bâtiment de la caserne : Sylvain BON a résilié sa location. La commune a reçu une demande de location de la part d'un administré. Le bâtiment n'est pas découpé au niveau électrique pour rendre individuel chaque espace. La commune ne souhaite pas relouer le local et le propose à ses associations (temps libre, on part en live…).

CORVEE DU MOIS DE MAI

Abat-sons : la peinture des abat-sons est en cours et devrait se terminer sous 15 jours.
Montage de l'abri bus : prévu fin mai.

COMMISSION ANIMATION/FLEURISSEMENT

Plantations : début du week-end du 1er mai par Amélie POULET.
Fleurissement pour le 8 mai, mettre une gerbe voir avec les fines fleurs d'Aurore.
Journée du 15 août 2026 : fête patronale, apéritif offert aux gens du village + sortie de l'église.
Concernant la licence IV du café, voir avec l'AMJ sur une ouverture pour la prolonger d'une année.

COMMISSION BOIS

Livraison de gravier à prévoir par la commune pour travaux sur la sommière Pierre d'Arlay + Cabane.

Fin du Conseil : 23h00

Le Maire
Charles VALLET

La secrétaire de séance
Anaïs CAPRON

Publié le : 12/10/2026 08:23 (Europe/Paris)
Collectivité : Colonne
https://www.intramuros.org/colonne/documents_administratifs/82261